

## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 5 DECEMBRE 2022

Conseillers en exercice : 5

PRESENTS : MM. PERRIN François, GIRARDET Charles, ROUX Jean-Paul,  
Mme VANDROUX Laurence, M. GAUTHIER Arnaud

Conseillers présents : 5

Date de convocation :

25/11/2022

Date d'affichage :

09/12/2022

SECRETARE DE SEANCE : M. GAUTHIER Arnaud

L'an deux mille vingt-deux le cinq décembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le vingt-cinq novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. PERRIN François, Maire.

### ORDRE du JOUR

- 1- Eclairage public/Décorations de Noël
- 2- Travaux 2023, plan de financement
- 3- Tarifs EAU 2023
- 4- Tarifs ASSAINISSEMENT 2023
- 5- Bail BRIDOT
- 6- Informations et questions diverses
  - Bois, résineux
  - Travaux sur propriété de M. DUPREZ
  - Longueur de voirie
  - Station d'assainissement
  - JVS
  - Visite du Préfet / ménage salle

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Décision Budgétaire Modificative

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

\* \* \*

### 1 – Eclairage public/Décorations de Noël

Le conseil décide de limiter les décorations de Noël au noyer vers l'église et à la haie devant le gite.

Vu la conjoncture actuelle, le conseil décide de faire un essai en coupant l'éclairage public de minuit à 5h le matin.

### 2 – Travaux 2023, plan de financement

Le conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'opération de travaux sur le réseau d'eau (raccordement maisons Mancini et Pateron Rue de la Baume, mise en place d'une attente de compteur au 12 Rue de la Cascade et effacement de la conduite vers l'alambic).

Il approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous et s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Il autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Postes de dépenses	Montant HT	RECETTES	Taux	Montant HT	Montant TTC
ROGER MARTIN SAS	23 334.50 €	DETR	40%	9 333.80 €	
		DST Relance	25%	5 833.63 €	
		Autofinancement	35%	8 167.08 €	
<b>TOTAL</b>	<b>23 334.50 €</b>		<b>100%</b>	<b>23 334.50 €</b>	<b>28 001 €</b>

### 3 - Tarifs EAU 2023

Il est proposé au conseil municipal de maintenir globalement les tarifs EAU 2023 sauf la taxe qui augmente légèrement :

- Part fixe par foyer : **108,00€** *Rappel 2022 : 108€*
- Part Modulable par équivalent habitant : **18,90€** *Rappel 2022 : 18,90€*
- Taxe Agence par équivalent habitant : **10,50€** *Rappel 2022 : 10,10€*

Le conseil approuve ces nouveaux tarifs à l'unanimité.

### 4 – Tarifs ASSAINISSEMENT 2023

Il est proposé au conseil municipal de maintenir globalement les tarifs ASSAINISSEMENT 2023 sauf la taxe qui diminue très légèrement :

- Part fixe par foyer : **130,00€** *Rappel 2022 : 130€*
- Part Modulable par équivalent habitant : **18,90€** *Rappel 2022 : 18,90€*
- Taxe Agence par équivalent habitant : **6,08€** *Rappel 2022 : 6,10€*

Le conseil approuve ces nouveaux tarifs à l'unanimité.

### 5 – Bail BRIDOT

Suite à la demande de Mme BRIDOT Céline, titulaire d'une convention de pâturage pour une partie de la parcelle ZB 78 située sur le territoire de La Châtelaine, le conseil accepte la résiliation de cette convention à partir du 5 décembre 2022.

M. BOUVRY Alain est intéressé pour reprendre cette convention. Le conseil autorise le Maire à signer une nouvelle convention avec l'ONF et M. BOUVRY à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### 6 – Décision Budgétaire Modificative

A la demande du trésor public, et afin de pouvoir payer les salaires du mois de décembre, le conseil accepte à l'unanimité le virement de crédit suivant :

Chapitre 011 : article 60632 - 600 €  
 Chapitre 012 : article 64111 + 600 €

## 7- Informations et questions diverses

### Bois/résineux :

Les arbres attaqués par les scolytes sont potentiellement dangereux et il est envisagé de couper la parcelle d'épicéas vers la turbine. La difficulté est de sortir les bois. L'entreprise Alain BREGAND est sollicitée pour effectuer les travaux en passant par la parcelle de M. Charles GIRARDET.

Les travaux le long de la rivière (pour aller à la cascade depuis la rue Claude Simon) ont causé des dégâts sur la parcelle de M. DUPREZ. Une remise en état a été réalisée par l'employé communal.

La longueur de voirie qui sert de référence pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a été mesurée sur tout le village. La longueur de 1 825 mètres reste correcte.

### Station d'épuration/problèmes de dysfonctionnement :

Le Département, dans le cadre de l'assistance technique a été sollicité.

Une tranchée le long des drains a été réalisée par l'entreprise Emmanuel BAILLY et a permis de constater qu'une petite épaisseur autour des drains est colmatée.

Le Conseil Départemental propose de retirer les couches supérieures jusqu'au sable et en fonction de son état, en changer une partie.

Des devis seront demandés pour changer uniquement la partie supérieure et pour changer le tout afin de comparer les 2.

Il faudra certainement passer par un cabinet d'étude et faire une demande de subvention à l'Agence de l'Eau.

### JVS :

Le maire informe les conseillers que la commune a dû payer 1 099,72 € de maintenance de logiciel à JVS pour l'année 2022 alors que nous n'avons pas utilisé ce logiciel de l'année car la demande de résiliation a été faite le 22 octobre et qu'elle aurait dû être faite avant le 1<sup>er</sup> octobre 2022.

### Visite du Préfet/ Ménage salle :

Le Maire explique qu'il a reçu le Préfet le samedi 19 novembre au matin et qu'il a dû balayer et récurer la salle avant cette visite car le ménage n'avait pas été réalisé suite à une utilisation la veille. Il est rappelé que la salle doit être rendue dans le même état qu'elle a été prise (poubelles vidées, vaisselle lavée et essuyée, sols propre).

### Plainte en gendarmerie :

Le Maire informe les conseillers qu'il a déposé une plainte pour dégradation d'un cadenas derrière la fontaine par des personnes qui viennent régulièrement chercher de l'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le secrétaire de séance : Arnaud GAUTHIER

